

Référendum contre la ruineuse loi sur l'énergie

Argumentaire résumé, état au 11 octobre 2016



NON à la ruineuse loi sur l'énergie !

**Le comité référendaire interpartis contre la Loi
sur l'énergie**

Web: www.loi-energie-non.ch
E-Mail: info@loi-energie-non.ch

Le comité référendaire interpartis contre la Loi sur l'énergie est composé des membres suivants:

Adrian Amstutz, président central ASTAG, conseiller national (BE); **Céline Amaudruz**, vice-présidente UDC Suisse, conseillère nationale (GE); **Christoph Blocher**, responsable stratégique UDC Suisse, anc. conseiller fédéral (ZH); **Marco Chiesa**, conseiller national (TI); **Doris Fiala**, conseillère nationale PLR (ZH); **Benjamin Fischer**, président Jeunes UDC Suisse; **Benoît Genecand**, conseiller national PLR (GE); **Hansjörg Knecht**, conseiller national (AG); **Alfred Heer**, président Alliance des contribuables, conseiller national (ZH); **Arthur Löpfe**, anc. conseiller national PDC (AI); **Casimir Platzer**, président GastroSuisse; **Lorenzo Quadri**, conseiller national LEGA (TI); **Albert Rösti**, président du parti, conseiller national (BE); **Andri Silberschmidt**, président Jeunes Radicaux-Libéraux Suisse • **Membres du comité:** **Thomas Aeschi**, vice-président UDC Suisse, conseiller national (ZG); **Beat Arnold**, conseiller national (UR); **Heinz Brand-Ciocco**, conseiller national (GR); **Toni Brunner**, conseiller national (SG); **Michaël Buffat**, conseiller national (VD); **Raymond Clottu**, conseiller national (NE); **Marcel Dettling**, conseiller national (SZ); **Roland Eberle**, conseiller aux Etats (TG); **Hans Egloff**, conseiller national (ZH); **Sebastian Frehner**, conseiller national (BS); **Walter Frey**, anc. conseiller national (ZH); **Ulrich Giezendanner**, conseiller national (AG); **Roger Golay**, conseiller national MCG (GE); **Franz Grüter**, conseiller national (LU); **Werner Hösli**, conseiller aux Etats (GL); **Thomas Hurter**, conseiller national (SH); **Christian Imark**, conseiller national (SO); **Walter Jermann**, anc. conseiller national PDC (BL); **Peter Keller**, conseiller national (NW); **Roger Köppel**, conseiller national (ZH); **Roger Kunz**, président Association du commerce automobile libre; **Konrad Langhart**, président UDC du canton de Zurich; **Dr. Hans Rudolf Lutz**, président Kettenreaktion; **Magdalena Martullo**, conseillère nationale (GR); **Thomas Matter**, conseiller national (ZH); **Oliver Müller**, directeur Swissmechanic; **Felix Müri**, conseiller national (LU); **Roberta Pantani**, conseillère nationale LEGA (TI); **Nadja Pieren**, conseillère nationale (BE); **Silvio Ponti**, président Swiss Plastics; **Lukas Reimann**, président ASIN, conseiller national (SG); **Inge Schütz**, présidente UDC International; **Sandra Sollberger**, conseillère nationale (BL); **Konrad Studerus**, anc. député PDC au Grand Conseil (ZG); **Mauro Tuena**, conseiller national (ZH); **Hansjörg Walter**, conseiller national (TG); **Walter Wobmann**, conseiller national (SO); **David Zuberbühler**, conseiller national (AR).

Pourquoi un référendum contre la ruineuse loi sur l'énergie?

Notre pays, nous tous, nous avons besoin d'un approvisionnement énergétique avantageux, suffisant et fiable pour notre sécurité, nos emplois et notre prospérité. La nouvelle loi sur l'énergie détruit un approvisionnement énergétique national, financièrement supportable, sûr et qui fait les preuves de son efficacité depuis de nombreuses années. Aujourd'hui notre approvisionnement en électricité est assuré par un mix composé de force hydraulique (56%) et d'énergie nucléaire (38%). La nouvelle loi sur l'énergie vise l'abandon du nucléaire et son remplacement par des énergies renouvelables. Or, le fait est que les énergies renouvelables ne permettent pas de produire de l'électricité en quantité suffisante et à un prix abordable pour remplacer l'énergie nucléaire. Ce constat vaut aussi pour les années à venir.

Les conséquences de la nouvelle loi sur l'énergie sont désastreuses pour notre pays, pour chaque citoyenne et chaque citoyen et pour les entreprises:

- **NON à une énergie à un prix insupportable:** l'application de la loi sur l'énergie coûte à l'économie et aux citoyens environ 200 milliards de francs. Le prix de l'huile de chauffage doublera; l'essence coûtera 26 centimes de plus par litre et, d'une manière générale, les prix de l'électricité et des produits augmenteront. La facture devra être réglée par les petites entreprises et les citoyens, car les grands groupes consommant beaucoup d'énergie bénéficieront d'exemptions et de rabais.
- **NON à un approvisionnement moins sûr:** l'hiver dernier déjà le réseau électrique suisse a atteint les limites de sa capacité parce que deux centrales nucléaires avaient été arrêtées. Il ne faut pas que des black-out comme en Californie et dans de nombreux pays en voie de développement deviennent courants en Suisse.
- **NON à une plus grande dépendance de l'étranger:** si la nouvelle loi sur l'énergie entre en vigueur, nous devons importer davantage d'électricité de l'étranger: par exemple, de l'électricité nucléaire de France et de centrales allemandes au charbon. Ce procédé est plus nocif pour l'environnement, nous rend dépendants de l'étranger et nous expose à des chantages.
- **NON à plus de bureaucratie et d'interdictions:** la nouvelle loi sur l'énergie permet aux producteurs d'électricité de prescrire à chaque ménage combien d'électricité il peut consommer et quand il y a droit. La machine à laver et l'aspirateur ne pourront être utilisés qu'aux heures marginales. Seuls les gens aisés pourront encore rouler en voiture. Les chauffages à l'huile seront interdits dès 2029.
- **NON à la perte d'emplois et à la baisse de la prospérité:** les entreprises devront payer plus cher l'électricité, l'huile de chauffage et l'essence. De nombreuses nouvelles prescriptions et interdictions les contraignent d'économiser l'énergie, donc d'acheter de nouveaux chauffages, de nouveaux outils et de nouvelles installations de production consommant moins d'électricité. Le secteur touristique, le commerce de détail y compris les entreprises artisanales subiront forcément les conséquences du fait que les ménages de quatre personnes disposeront de 3200 francs de moins par an pour consommer. La compétitivité de l'économie et des arts et métiers en souffrira. Des emplois et la prospérité seront menacés.
- **NON à la destruction du paysage:** les centrales nucléaires produisent 38% de notre électricité. Pour les remplacer il faudrait, par exemple, construire plus de 6000 éoliennes: une atteinte massive de nos paysages, un danger pour les humains et les animaux, la destruction du pays touristique qu'est la Suisse.

1. D'un coup d'oeil

La population et les entreprises paient l'addition de cette loi sur l'énergie ruineuse, utopique et dangereuse. La charge supplémentaire qui en résulte dans le seul domaine énergétique pour un ménage de 4 personnes avec chauffage à l'huile en raison des nouvelles redevances et de l'augmentation des prélèvements fiscaux actuels¹ est énorme:

Qui paiera les 200 milliards² que nous coûtera la nouvelle loi sur l'énergie?

Taxe	coûts supplémentaires	consommation/an	Fr.
Electricité	+ 3 ct. / kWh RPC ³	5000 kWh	Fr. 150.-
Huile de ch.	+ 67 ct. / litre ⁴	3000 litres	Fr. 2'010.-
Carburants	+ 26 ct. / litre	20'000 km ⁵	Fr. 416.-
Consommation	Hausse des prix des produits ⁶		Fr. 650.-
	Coûts suppl. minimaux/an/famille de 4 personnes		Fr. 3'200.--

Ces charges supplémentaires massives provoquées par la hausse des prix de l'électricité et des carburants ainsi que par le doublement du prix de l'huile de chauffage ne sont qu'une partie de la facture qui devra être réglée par les consommateurs et les entreprises.

Les propriétaires immobiliers et les entreprises devront encore une fois passer à la caisse en raison de nombreuses nouvelles interdictions et prescriptions. Par exemple, les chauffages à l'huile seront interdits, d'où des coûts d'investissements massifs pour les propriétaires immobiliers et les entreprises artisanales. Les locataires en seront forcément aussi touchés. Les interdictions et nouvelles prescriptions énergétiques contraignent les entreprises de remplacer des machines de production qui consomment trop d'énergie. Le secteur des machines sera tout particulièrement mis à contribution pour de nouveaux investissements dans les équipements de production et les immeubles. La hausse massive des coûts de transport et de production que subira l'industrie suisse sera en majeure partie reportée sur les consommateurs auxquels il manquera ensuite quelque 3200 francs par an pour consommer. L'hôtellerie, la restauration, les arts et métiers et le commerce de détail en subiront le contrecoup.

La nouvelle loi sur l'énergie repose sur une utopie dangereuse qui enjolive la réalité

1.1. La nouvelle loi sur l'énergie détruit l'indépendance de la Suisse

Après la catastrophe nucléaire survenue au Japon, le Conseil fédéral a fait volte-face en politique énergétique. Il a décidé d'arrêter définitivement les centrales nucléaires existantes à la fin de leur période de service et de ne pas les remplacer par des nouvelles. Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, le gouvernement a décidé de miser sur des prescriptions massives imposant des économies d'énergie et d'électricité, renforçant le rendement énergétique, étendant la force hydraulique et encourageant fortement les énergies renouvelables. Si nécessaire, des centrales combinées au gaz et des importations d'électricité combleront les lacunes. En outre, il faudra rapidement densifier le réseau électrique, ce qui est extrêmement cher, et investir beaucoup d'argent dans la recherche sur l'énergie.

¹ La majeure partie de ces taxes arrivera avec la 2^e phase de la Stratégie énergétique (système incitatif en matière climatique et énergétique). Source: message du Conseil fédéral sur l'article constitutionnel pour un système incitatif en matière climatique et énergétique, tableau 2, p. 7897 du texte allemand

² Un résumé des coûts se trouve au chapitre 2, page 6ss.

³ En plus de la taxe actuelle de 1,5 ct. par kWh.

⁴ En plus de la taxe actuelle de 22 ct. par litre d'huile de chauffage

⁵ Consommation de 8 litres / 100km.

⁶ Augmentation des prix de 1% calculée sur la base des dépenses de consommation moyennes d'un ménage (5437 francs par mois)

1.2. Que veut la nouvelle loi sur l'énergie?

L'objectif de la nouvelle loi sur l'énergie est d'abandonner à moyen terme le nucléaire grâce à des économies massives d'énergie. Parallèlement, il s'agit de ramener les émissions de CO₂ à 25% en dessous de leur niveau de 1990. Trois trains de mesures sont prévus à cet effet.

1^{re} phase (loi sur l'énergie)			
Mesure	Article	Explication	Loi
Valeurs indicatives pour le renforcement des énergies renouvelables	2 al. 1	La production d'énergies renouvelables hormis la force hydraulique devra atteindre au moins 4400 GWh en 2020 et 11 500 GWh en 2035.	Loi sur l'énergie
Valeurs indicatives de la consommation	3 al. 1	La <u>consommation d'énergie moyenne</u> par personne/an doit être réduite de 16% d'ici à 2020 par rapport à son niveau de 2000 et de 43% d'ici à 2035.	Loi sur l'énergie
Valeurs indicatives de la consommation	3 al. 2	La <u>consommation d'électricité moyenne</u> par personne/an doit être réduite de 3% d'ici à 2020 par rapport à son niveau de 2000 et de 13% d'ici à 2035.	Loi sur l'énergie
Taxe CO ₂	34 al. 1	Porter l'affectation partielle de 300 à 450 millions de francs par an.	Loi sur l'énergie
Encouragement des énergies renouvelables	37 al. 3	La rétribution à prix coûtant des injections d'électricité passe de 1,5 ct./kWh à 2,3 ct./kWh.	Loi sur l'énergie
Durcissement des prescriptions sur les bâtiments	46 al. 2-3	Prescriptions concernant la part maximale d'énergie non renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude; prescriptions sur l'économie d'énergie et le rendement énergétique des immeubles	Loi sur l'énergie
Interdiction du recyclage	9	Le combustible nucléaire usagé doit être éliminé comme déchet radioactif. Il est interdit de le recycler.	Loi sur l'énergie nucléaire (annexe à la loi sur l'énergie)
Interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires	12 al.4	Les centrales nucléaires existantes ne sont pas remplacées à l'échéance de leur période de fonctionnement.	Loi sur l'énergie nucléaire (annexe à la loi sur l'énergie)
Encouragement de la recherche		Plan d'action "Recherche coordonnée sur l'énergie": 60 millions supplémentaires pour les énergies renouvelables (au total la Confédération met 746 millions de francs à disposition pour les années 2013-2016).	not. loi sur les EPF 2013-2016
Réduction des émissions des véhicules	10	Abaissement des émissions de CO ₂ des voitures de tourisme à 95 g/km d'ici à 2020 (actuellement 130 g/km)	Loi sur le CO ₂ (annexe à la loi sur l'énergie)
Interdiction des chauffages à l'huile		Dès 2029, les chauffages à l'huile pourront être interdits dans tous les immeubles si les émissions baissent trop peu	Rapport explicatif PC loi sur le CO ₂ , p. 32 du texte allemand
2^e phase (SICE)			
Système incitatif en matière climatique et énergétique (SICE)		Disposition constitutionnelle concernant le prélèvement d'une taxe sur les carburants et les combustibles ainsi que sur l'électricité (entrée en vigueur en 2020)	Message sur le système incitatif en matière climatique et énergétique (15.072)
3^e phase (non encore définie)			
Autres restrictions et interdictions		Déclenchée dès 2030 si la 2 ^e phase n'obtient pas le succès prévu	

1.3. Le plus grand projet de subventionnement et d'étatisation de Suisse

La nouvelle loi sur l'énergie provoque non seulement un bouleversement complet de notre système énergétique (notamment l'interdiction du nucléaire), mais aussi des changements massifs dans de nombreux domaines de la société. Nous tous, nous devons finalement supporter le coût de plus de 200 milliards de francs de ce projet insensé. A côté des consommateurs, les PME seront les plus ponctionnées. Les grands groupes industriels consommant beaucoup d'énergie étant partiellement exemptés de la hausse des taxes et redevances (non seulement concernant la RPC, mais par la suite aussi dans le SICE), la facture échoira aux petites et moyennes entreprises. En cas d'augmentation de la RPC à 2,3 ct./kWh comme prévu dans la nouvelle loi sur l'énergie, une exploitation comme par exemple un moulin à céréales payera chaque année une taxe RPC de 50 000 francs.

Le système incitatif en matière énergétique doublera ce montant en 2020. Les carburants et combustibles renchériront aussi et avec eux les coûts de transport et de production. A côté de cette hausse des coûts, la Confédération projette même d'interdire les chauffages à l'huile à partir de 2029. Du coup, toute une branche économique disparaîtrait quasiment du jour au lendemain!

Parallèlement la Confédération multiplie ses instruments de contrôle et ses prescriptions. Plus de charges administratives (par ex., pour être exempté d'une taxe), plus de prescriptions concernant le rendement énergétique des installations (constante adaptation aux derniers développements techniques) et plus d'interventions dans la liberté économique (par exemple, par des interdictions ou de fortes impositions de certains produits pour saisir ladite énergie grise), voilà les conséquences nuisibles de ce projet.

1.4. Paysage détruit par des éoliennes et des centrales photovoltaïques

La Stratégie énergétique 2050 vise à remplacer par l'énergie éolienne et solaire⁷ la part actuelle de près de 38% des centrales nucléaires au mix électrique suisse. La loi sur l'énergie contient des valeurs indicatives à ce sujet. La production nationale des installations éoliennes et solaires ainsi que de la biomasse doit atteindre au moins 4400 GWh d'ici à 2020 et 11 400 GWh d'ici à 2035. Partant de la production annuelle actuelle du solaire et de l'éolien, il faudra au moins tripler les équipements durant les quatre années à venir. Cela signifie qu'il faudra construire d'ici à 2020 environ 750 nouvelles éoliennes avec des rotors d'un diamètre de 82 m ou couvrir 1,05 million de toits de maisons avec 20 m² de panneaux solaires. Conséquence: une destruction massive du paysage et une forte atteinte à la qualité de la vie de la population.

1.5. Hausse des prix et interventions étatiques au frais des consommateurs et des contribuables

Le prix de l'électricité augmentera de surcroît en raison des coûts de production plus élevés des énergies renouvelables. Les consommateurs d'électricité, donc nous tous, subiront une augmentation massive des prix. La rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté, qui est prélevée pour encourager les énergies renouvelables, sera constamment et fortement augmentée.

Les grands consommateurs industriels d'énergie seront déchargés pour rester compétitifs au niveau international. La charge supplémentaire frappe donc principalement les ménages et les arts et métiers. Mais le consommateur passera aussi à la caisse pour payer le renforcement du réseau de distribution (pour transporter l'énergie renouvelable produite de manière décentralisée) ainsi que pour l'extension du réseau à haute tension afin de permettre les importations.

⁷ En 2014 la production annuelle de toutes les installations éoliennes et photovoltaïques de Suisse a atteint 942 GWh, soit 3,9% de la production annuelle de toutes les centrales nucléaires!

1.6. Une parenthèse concernant la force hydraulique

La force hydraulique est le principal pilier de notre approvisionnement électrique. Cet agent énergétique assure entre 55 et 60% de la production électrique suisse. La force hydraulique est un agent énergétique multifonctionnel en produisant aussi bien de l'énergie en ruban (centrales au fil de l'eau) que de l'énergie de pointe (centrales à bassin d'accumulation). Offrant une énergie de régulation rapidement disponible, la force hydraulique est d'une importance énorme pour la stabilité du réseau. De plus, elle est renouvelable, ne produit presque pas d'émissions et ses frais de production sont très bas.

Ce précieux agent énergétique est cependant menacé, d'un côté, par l'énergie bon marché, car massivement subventionnée, exportée par nos voisins comme l'Allemagne, de l'autre côté, par le durcissement des conditions-cadres suisses (not. des mesures d'encouragement unilatérales en faveur de l'énergie éolienne et solaire, des prescriptions sur les eaux résiduelles, la protection du paysage, etc.). Les possibilités d'extension de la force hydraulique sont limitées comme l'indiquent aussi les modestes valeurs indicatives données par la Confédération pour les grandes centrales hydrauliques.

Le petit "sucre", à savoir une subvention de 0,2 ct./kWh, offert par la Stratégie énergétique 2050 est à peine une goutte d'eau dans la mer. Les usines électriques au fil de l'eau ont des coûts de production moyens de 5,9 ct./kWh, les centrales électriques à bassin d'accumulation des coûts de 8,2 ct./kWh.⁸ Le prix du marché est actuellement d'environ 3,5 ct./kWh. Ce subventionnement ne résout donc absolument pas à long terme le problème de la force hydraulique. Un soutien réellement efficace de la production d'électricité la plus importante de Suisse doit comprendre plusieurs mesures et instruments.⁹ Il n'est pas tolérable de se contenter d'offrir à la force hydraulique une sorte de "prime au décès" – son rôle pour la Suisse est bien trop important.

2. La nouvelle loi sur l'énergie provoque une explosion des coûts

Selon une estimation prudente les coûts de ladite Stratégie énergétique 2050 sous la forme de cette nouvelle loi sur l'énergie s'échelonnent entre 150 et 200 milliards de francs jusqu'en l'an 2050. C'est dire que l'économie et la population ont à supporter des charges de 5 à 7 milliards de francs par an, soit 750 francs supplémentaires par an et par habitant/consommateur. Ce scénario ne tient compte ni de la suppression d'emplois à la suite de la hausse des coûts de production, ni de la baisse de la prospérité générale.

⁸ swisselectric, Economicité des centrales électriques existantes, 2015.

⁹ Cf. in. parl. Rösti [16.448](#) et [16.452](#).

Les coûts¹⁰ se composent comme suit:

Construction et extension d'installations de production et du réseau (y compris hausse de la RPC)	118 – 150 mrds de francs
Hausse de la taxe CO ₂	-(20 mrds de francs)
Système incitation en matière climatique et énergétique ¹¹ (en projet, 2 ^e phase de la SE 2050)	- 80 mrds de francs
Renforcement des mesures de rendement énergétique	- 10 mrds de francs
Total des coûts pour les consommateurs et les contribuables	au moins 200 mrds de fr.
Coûts pour une famille avec 2 enfants	env. 3200 francs/an

- **118-150 milliards de francs pour la production électrique et le réseau (scénarios de AES)¹²**

A côté des coûts des installations de production, il s'agit notamment des investissements nécessaires dans l'aménagement et l'extension du réseau électrique pour connecter un grand nombre de producteurs individuels d'énergie solaire et éolienne. A titre de "petite sucre" pour les entreprises électriques le Parlement a décidé d'attribuer aux grandes centrales hydrauliques 0,2 ct. des 2.3 ct./kWh de la nouvelle RPC augmentée dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Il s'agit en réalité d'une astuce servant à neutraliser un adversaire potentiel de cette stratégie. On a procédé de la même manière pour les grandes entreprises industrielles à forte consommation énergétique qui ne payeront qu'une petite partie de la nouvelle RPC (0.45 ct./kWh) (en échange de mesures augmentant le rendement énergétique). C'est dire que la Stratégie énergétique sera principalement payée par les simples citoyens et consommateurs ainsi que par les PME.

La Confédération prévoit des montants¹³ nettement plus faibles pour le réseau électrique sous le prétexte qu'une grande partie du réseau doit de toute manière être renouvelée. C'est une erreur, car il faut avant tout construire de nouvelles lignes électriques. Et c'est sans compter la pose de conduites électriques souterraines prévues à maints endroits et qui coûtent jusqu'à six fois plus cher que les lignes à l'air libre.

- **Environ 20 milliards de francs pour la taxe CO₂**

Ces charges concernent uniquement cette taxe (actuellement elle produit 975 millions de francs par an dont environ 650 millions sont rétrocédés au public sous la forme de contributions aux caisses-maladie). La taxe CO₂ augmentera continuellement, si bien que les 20 milliards de francs annoncés pour 2050 reposent sur une estimation très prudente (voir RCP ci-dessous). Il faut ajouter à ce montant les coûts des nouveaux immeubles et la hausse du prix de la construction en raison des nouvelles réglementations et lois ainsi que de l'installation de nouveaux équipements de chauffage.

La même astuce utilisée pour le coût du réseau électrique est appliquée à la taxe CO₂: la Confédération ne calcule pas les coûts complets, mais déduit les frais économisés grâce au renouvellement des bâtiments en partant de prix énergétiques beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui.

¹⁰ Il s'agit d'estimation approximatives, mais de toute manière très prudentes.

¹¹ Le système incitatif en matière climatique et énergétique impose tous les agents énergétiques. La taxe CO₂ et la RPC seront remplacées par une redevance générale sur l'énergie, tout comme les carburants qui actuellement ne sont pas soumis à un tel prélèvement. Durant la phase de transition, on assistera même à une double imposition (la RPC et la taxe CO₂ continueront d'être prélevées dans un premier temps).

¹² VSE Wege in die neue Stromzukunft – rapport final, 2012

¹³ 18 milliards de francs jusqu'en 2050 Source: message concernant la loi fédérale sur la transformation et l'extension du réseau électrique.

- **Projet de système incitatif en matière climatique et énergétique (SICE)**

Le projet de système incitatif en matière climatique et énergétique (appelé autrefois réforme fiscale écologique) est en préparation.¹⁴ Il fait partie de la 2^e phase de la Stratégie énergétique 2050. Selon les différentes variantes envisagées, les prix des agents énergétiques augmenteront dans la mesure suivante:

- taxe sur l'électricité: trois centimes de plus par kWh (actuellement 1,3 ct./kWh, dès 2017 1,5 ct.)
- taxe sur les combustibles: huile de chauffage jusqu'à 67 centimes de plus par litre (actuellement 22 ct./l depuis 2016)
- taxe sur le diesel et l'essence: jusqu'à 26 centimes de plus par litre (cette imposition n'existe pas actuellement)

- **Renforcement des mesures de rendement énergétique**

Des coûts supplémentaires sont générés par le remplacement des appareils, véhicules, machines, aérations, etc. Les adaptations au dernier niveau de la technique exigées par presque toutes les lois génèrent des coûts supplémentaires énormes qui devront être supportés aussi bien par l'économie que par la population. Et c'est sans parler de l'aspect insensé de cette politique imposant le remplacement d'équipements en parfait état de fonctionner.

Les consommateurs, les artisans, les propriétaires immobiliers et les automobilistes subissent une hausse massive des coûts.

2.1 Une parenthèse concernant la consommation électrique

Nonobstant les mesures de rendement énergétique et les longues campagnes de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse. Elle a plus que doublé depuis 1970 et encore progressé de 25% durant les 25 dernières années. La hausse de la consommation électrique était toujours parallèle à la croissance économique. A côté de la forte immigration (actuellement quelque 70 000 personnes par an) qui a généré une augmentation de la population résidente de plus de 1,6 million de personnes depuis 1990 (8,3 millions d'habitants actuellement), les moteurs de cette croissance sont notamment des nouvelles applications (services cloud, etc.) ainsi que des nouvelles activités (mobilité électrique, le recours croissant aux transports publics) et des nouvelles d'habitudes sociales (smartphones, etc.).

Parallèlement l'autorité tente depuis des années de réduire la consommation d'énergie fossile. Il est évident que les ressources énergétiques remplacées comme le pétrole et le gaz exigent un agent énergétique de remplacement, en l'occurrence l'électricité. Cette tendance vers une "électrification croissante de la société" ne va pas simplement se poursuivre, elle va augmenter massivement à l'avenir. Les nouvelles applications et les nouveaux développements (société numérique, respectivement révolution numérique) ont besoin de plus d'électricité; la croissance économique augmente la consommation électrique, tout comme la hausse du niveau de vie général. Bref, tous les domaines de la vie auront besoin de plus d'électricité dans le futur. Les mesures de rendement énergétique peuvent tout au plus modérer la croissance de la consommation, mais il est irréaliste de songer à une réduction de la consommation – qui serait d'ailleurs contreproductive dans la majorité des cas (effondrement de l'économie, retour aux énergies fossiles, baisse du niveau de vie, etc.).

¹⁴ Le message du Conseil fédéral a été adopté le 28.10.15. Ce projet exigeant une modification de la Constitution fédérale, donc l'approbation du peuple et des cantons, on ne sait pas quand il sera soumis au Parlement et au souverain. Si la réforme fiscale échoue en votation populaire, la SE 2050 est de facto enterrée, car plus de la moitié de la stratégie se base sur cette réforme.

3. Menace sur la sécurité d'approvisionnement – dépendance accrue de l'étranger

Conséquence de l'insécurité croissante au niveau international, la question de l'indépendance nationale revient au premier plan, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique. La Suisse aura toujours besoin d'un approvisionnement énergétique fiable, national et financièrement supportable. L'UDC a réagi très vite aux intentions du Conseil fédéral en proposant sa propre conception¹⁵, soit une politique énergétique réaliste qui garantit un approvisionnement suffisant, avantageux, aussi indépendant que possible et sûr.

Résultat des réflexions de quelques fonctionnaires fédéraux, la Stratégie énergétique 2050 ne répond absolument pas aux critères de fiabilité et de coûts supportables; elle menace l'industrie nationale et rend la Suisse encore plus dépendante de l'étranger, donc l'expose aux chantages. Pire, elle impose à la population et aux entreprises un corset d'économie planifiée à la mode socialiste. Or, ni des interdictions massives, ni des subventions énormes, des impôts et des redevances ne permettent de résoudre les problèmes qui résultent de l'abandon du nucléaire.

L'abandon du nucléaire entraîne la suppression de 35 à 40%¹⁶ de la production électrique nationale actuelle (25 000 GWh). Cette lacune ne peut en aucun cas être comblée par des énergies renouvelables:

¹⁵ La demande supplémentaire d'électricité et le remplacement des centrales nucléaires existantes seraient compensés de la manière suivante: ¼ par l'extension de la force hydraulique, ¼ par des énergies renouvelables (soleil, vent, biomasse) et l'augmentation du rendement énergétique, ½ par la construction d'une nouvelle centrale nucléaire selon la technique la plus récente.

¹⁶ La part exacte de l'énergie nucléaire varie d'année en année en raison notamment de la durée des interruptions dues aux révisions.

Besoins de nouvelles centrales électriques pour combler la lacune de 25 000 GWh (les chiffres ci-dessous correspondent à chaque fois à 25 000 GWh par agent énergétique)		
Agent énergétique	Installations	Remarques
Photovoltaïque	8,75 millions	8,75 millions de toits de maison à 20m ² . De plus il faudrait construire pour l'accumulation d'énergie et la compensation près de 28 usines à pompage-turbinage d'une puissance de 1000 mégawatts.
Vent	6250	6'250 éoliennes à 2 mégawatts et près de 13 usines à pompage-turbinage de 1000 mégawatts pour l'accumulation et la compensation. Toutes ces éoliennes formeraient plusieurs chaînes de 250 km le long des crêtes du Jura entre Zurich et Genève.
Biomasse	41 250	41 250 installations au biogaz fonctionnant avec les déjections de 50 vaches et de 200 cochons. Pour atteindre cette production, l'effectif des porcs devrait être porté de 1,5 million actuellement à 10,4 millions!
Force hydraulique		La force hydraulique étant quasiment épuisée en Suisse, un calcul de ces équipements serait de nature purement théorique.
Comparaison avec 25 000 GWh d'électricité nucléaire		
Force nucléaire	2	Installations d'une puissance de 1600 mégawatts. Il s'agirait de centrales de la nouvelle génération 3+. Cette production n'a pas besoin de systèmes d'accumulation, car elle fonctionne indépendamment des conditions météorologiques et de l'heure de la journée.

La conséquence de cette stratégie est que la Suisse devra importer de l'électricité en masse, notamment durant les mois d'hiver. Elle devient ainsi extrêmement dépendante de l'étranger et des prix pratiqués sur les marchés internationaux. De plus, elle s'exposerait à d'éventuels chantages d'autres pays.

4. Nouvelles subventions, davantage de régulations, de bureaucratie et de prescriptions

La Stratégie énergétique 2050 et la loi sur l'énergie n'ont plus qu'un très lointain rapport avec les principes de l'économie de marché. La rétribution à prix coûtant (RPC) des injections d'électricité favorise des agents énergétiques inefficaces au détriment d'autres formes de production. La réforme fiscale écologique (SICE de la 2^e phase) crée un déséquilibre supplémentaire entre les agents énergétiques. Plusieurs mesures restrictives supplémentaires ont été prises ces dernières années concernant l'énergie nucléaire, si bien que cette production a encore une fois été pénalisée (notamment des mesures de nature purement politiques en matière de fonds de démantèlement et d'élimination qui accroissent les coûts de production).

La loi sur l'énergie entraîne également des modifications au niveau de l'aménagement du territoire: la Confédération peut exiger des cantons qu'ils définissent des régions pour la production d'énergies renouvelables (les cantons doivent désigner ces régions; ils n'ont pas le droit de renoncer complètement à cette opération).

La gestion de l'électricité sera également modifiée. Des réseaux intelligents (smart grids) pilotent les flux d'électricité et veillent à la stabilité du réseau. L'aspect perfide de ce système est que chaque maison sera finalement équipée d'un tel pilotage (smart meter) qui informe précisément le producteur d'électricité sur la consommation du ménage minute par minute (protection des données?). Pire, grâce à ces commandes le producteur peut interdire à certaines heures au consommateur des applications consommant beaucoup d'électricité (par ex., utilisation de la machine à laver, de l'aspirateur à poussière, etc. sera limitée à certaines heures périphériques).

La loi sur l'énergie interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires, tout comme le recyclage de combustibles nucléaires usagés. La loi renonce cependant à fixer une date précise pour la mise hors service des centrales nucléaires. Les anciennes centrales pourront donc fonctionner aussi longtemps qu'elles garantissent une sécurité suffisante. Ce qui signifie en clair que la nouvelle loi sur l'énergie ne provoque pas un abandon direct du nucléaire, mais maintient le mode actuel en le garnissant d'une multitude de nouvelles taxes, réglementations, régulations et autres restrictions. C'est prendre les citoyennes et les citoyens pour des imbéciles.

4.1. Une parenthèse concernant l'énergie nucléaire

Avec une part de 35 à 40% au mix électrique, la force nucléaire est le deuxième agent énergétique de Suisse. Par analogie à la force hydraulique, les avantages de l'énergie nucléaire sont une production indépendante des conditions météorologiques et de l'heure de la journée, un faible niveau d'émission et des coûts de production bas. Selon la Stratégie énergétique 2050 ce support essentiel de la production d'électricité en ruban sera progressivement supprimé au fil des décennies à venir (les centrales existantes ne sont pas remplacées par des nouvelles).

Ce procédé est presque unique au monde. Seule l'Allemagne s'est engagée dans la même voie. D'autres pays, qui exploitent déjà l'énergie nucléaire, construisent de nouvelles centrales.¹⁷ Plusieurs Etats arabes commencent à investir dans cet agent énergétique. Il est totalement faux de prétendre que le monde entier abandonne le nucléaire. C'est le contraire qui est vrai: actuellement 446 centrales nucléaires sont en service dans le monde entier, 60 sont en cours de construction et 125 autres sont projetées. Ces chiffres indiquent clairement que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle très important.

La recherche dans ce domaine n'a pas non plus cessé. A côté de la construction de centrales de la génération 3+ (notamment EPR en France et en Finlande), de nouveaux réacteurs de la 4^e génération sont en développement. La 4^e génération accroît non seulement le rendement du combustible nucléaire, mais offre aussi une sécurité dite "inhérente". Cela signifie que pour des raisons simplement physiques une fusion du cœur du réacteur n'est plus possible et que la chaleur résiduelle du combustible n'exige plus de refroidissement actif. Un prototype d'une telle centrale est attendu pour les années 2030.

¹⁷ Produisant 76% de son électricité à partir d'énergie nucléaire, la France construit actuellement une usine de la dernière génération à Flammanville en Normandie. Elle devra de surcroît renouveler dans les décennies à venir son parc de 58 usines nucléaires. La Chine construit actuellement 20 centrales et en projette 37 autres; 5 usines sont en construction en Inde et 20 autres en cours de planification; les Etats-Unis construisent 4 centrales et en projettent 11 autres. Même le Japon, frappé en 2011 par l'accident de Fukushima, réalise actuellement 2 nouvelles centrales nucléaires et en planifie 9 autres. Source: Forum nucléaire (nuclearplanet.ch).

Interventions massives dans la liberté personnelle des citoyens

Des interventions dans la liberté personnelle des citoyens et des restrictions sont également prévues au niveau de la consommation d'énergie: il est prévu que la consommation énergétique annuelle par personne baisse de 16% jusqu'en 2020 et de 43% jusqu'en 2035 par rapport à son niveau de 2000. Selon le conseiller national Wasserfallen (PLR/BE), cette consommation correspond à celle de la fin des années soixante.

Des changements interviendront aussi dans le domaine de la mobilité: la Suisse ne pourra importer plus que des voitures particulièrement écologiques. Les valeurs limites pour le CO₂ seront abaissées et adaptées au niveau UE. En clair, les nouvelles voitures ne devront pas émettre plus que 96 grammes de CO₂ par kilomètre en moyenne.

5. Conclusion

En résumé on constate que la nouvelle loi sur l'énergie, première partie de la Stratégie énergétique 2050, impose des conditions insupportables aux entreprises, à la population laborieuse, aux consommateurs, aux contribuables, aux familles, aux habitants des régions périphériques et de montagne, aux cantons, bref à tous les domaines de la vie. Le marché libre n'est plus qu'un symbole et un Etat tout-puissant réfléchit, dirige et encaisse...

Plus de redevances et d'impôts, plus de subventions et de prescriptions, plus de dépendance de l'étranger, mais moins d'énergie, moins de liberté, moins de sécurité et moins de qualité de vie, voilà les effets de la ruineuse nouvelle loi sur l'énergie.

Partant de cette analyse, la direction de l'UDC Suisse a décidé de lancer un référendum contre cette loi désastreuse sur l'énergie. Il est absolument nécessaire que le peuple suisse puisse se prononcer, tant que c'est encore possible, sur cette énorme charge financière supplémentaire et stopper la destruction d'un approvisionnement énergétique sûr et financièrement supportable.

L'UDC appelle la classe moyenne et les PME combattre avec elle cette attaque frontale contre la prospérité de notre pays, d'empêcher aussi tôt que possible l'application de la Stratégie énergétique 2050 et d'ouvrir la voie à un approvisionnement énergétique efficace, financièrement supportable et servant effectivement les intérêts de la Suisse et de ses citoyennes et citoyens.

6. Annexe

L'illusion de la Stratégie énergétique 2050 – allégations et faits

L'énergie nucléaire est un modèle de fin de série – l'avenir appartient aux énergies renouvelables

Hormis la Suisse et l'Allemagne, aucun pays n'a pour le moment l'intention de renoncer à l'exploitation de l'énergie nucléaire. Il y a de bonnes raisons à cela: les centrales nucléaires sont imbattables en ce qui concerne la charge de base et la production par unité de surface. En outre, elles génèrent peu d'émissions. Aussi longtemps qu'il n'existe pas de moyen raisonnable de stocker l'énergie, le nucléaire continuera de donner le ton dans de nombreux pays (ce n'est pas un hasard si actuellement 212 usines nucléaires sont en construction ou projetées dans le monde

entier; ces équipements fonctionneront au moins durant 50 ans)¹⁸. La recherche dans le domaine nucléaire s'est également poursuivie. A noter que les réacteurs de la quatrième génération seront commercialement exploitables dans 20 à 30 ans.

Les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment soutenues

La Suisse consacre actuellement quelque 1,5 milliard de francs par an au soutien des énergies renouvelables. La recherche nucléaire représente à peine 25 à 50 millions de francs par an (participation à des programmes, etc.). Faute de techniques adéquates de stockage énergétique, la promotion des énergies renouvelables n'a guère de sens, car ces ressources ne produisent que dans certaines conditions météorologiques (soleil ou vent), voire uniquement de jour. Malgré cet énorme subventionnement, la part des énergies renouvelables au mix électrique suisse n'est que de modestes 2,2%.

La nouvelle loi sur l'énergie crée des emplois

Cette allégation est également fautive. Le fait est que l'encouragement des énergies renouvelables crée certes des emplois dans un premier temps, mais ceux-ci sont supprimés au plus tard¹⁹ lorsque cesse le subventionnement. L'exemple le plus frappant est l'Allemagne qui a soutenu son industrie du solaire, alors que celle-ci a dû finalement supprimer des emplois en masse en cédant son savoir-faire à la Chine (qui a obtenu ces techniques quasi gratuitement en reprenant ces entreprises). De surcroît, ce subventionnement des énergies renouvelables a provoqué des suppressions d'emplois dans des entreprises traditionnelles, si bien qu'en fin de compte le bilan en termes d'emplois est négatif.

La nouvelle loi sur l'énergie nous rend indépendant de l'étranger

C'est le contraire qui est vrai. L'électricité ne représente que 25% de la consommation totale d'énergie, le solde étant couvert par les ressources fossiles (pétrole, gaz, etc.). L'abandon du nucléaire exigé par la nouvelle loi sur l'énergie réduit la production électrique, si bien qu'on ne pourra plus remplacer les énergies fossiles, voire qu'on sera contraint d'en importer plus. L'objectif d'une politique énergétique raisonnable devrait être au contraire d'augmenter la production d'électricité afin de remplacer autant que possible les énergies fossiles. Or, c'est précisément ce qu'empêche la nouvelle loi sur l'énergie en réduisant la production électrique.

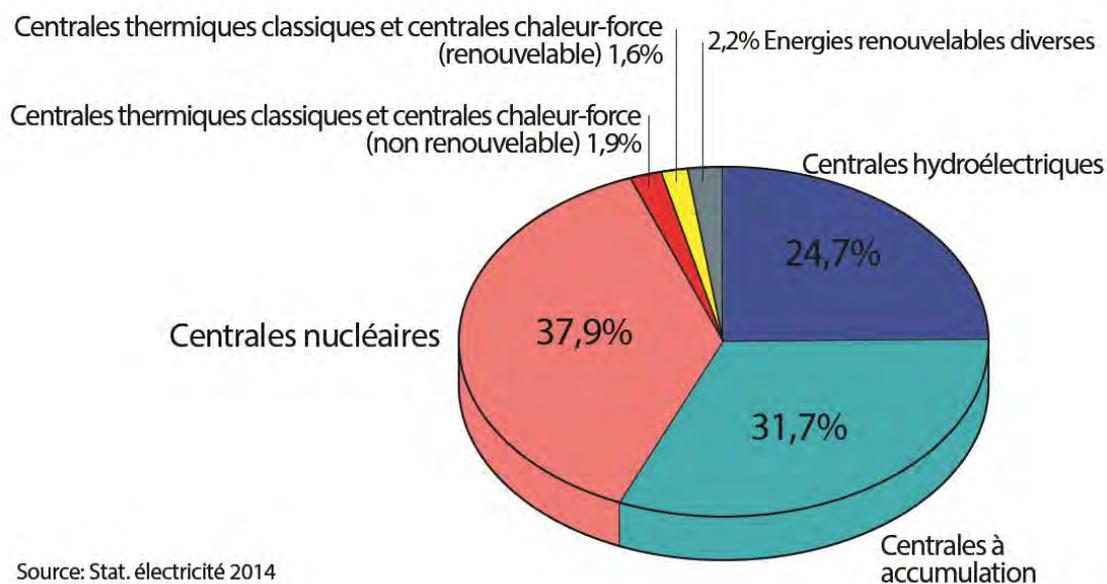
Le problème de l'élimination des déchets radioactifs n'est pas résolu – l'abandon du nucléaire est donc inévitable

C'est encore faux. Le fait est que techniquement l'élimination des déchets nucléaires n'est pas un problème, mais que la gauche politique entrave systématiquement ces efforts. D'autres pays comme la Finlande et la Suède ont non seulement des dépôts de déchets faiblement à moyennement radioactifs, mais aussi des lieux de stockage pour les déchets hautement radioactifs. D'ailleurs, même en cas d'abandon de l'énergie nucléaire la production de déchets radioactifs ne cesserait pas (médecine, industrie, recherche). Ces activités génèrent environ 25% de tous les déchets radioactifs annuels.

¹⁸ Source: Forum nucléaire. A côté des centrales nucléaires projetés et en construction, 446 usines sont actuellement en service dans le monde, dont 100 aux Etats-Unis, 58 en France et 43 au Japon, pour ne citer que les plus grands producteurs d'électricité nucléaire.

¹⁹ La suppression d'emplois a même lieu bien avant comme le confirment les exemples de sous-traitants du secteur solaire comme Sputnik Engineering à Bienne (faillite en 2014, suppression de 271 emplois) ou de Meyer Burger à Thoun (suppression de 250 emplois jusqu'à la fin de l'année).

Mix électrique suisse en 2014 – force hydraulique et énergie nucléaire, les principaux piliers²⁰



Assurant 94,3% de la production électrique, la force hydraulique et l'énergie nucléaire sont les piliers porteurs du mix électrique suisse. Les énergies renouvelables représentent juste 2,2% de cette production alors qu'elles sont subventionnées à coup de presque un milliard de francs par la seule RPC.

²⁰ Source: OFEN, Statistique électrique suisse 2014